

L'équipe de l'école Avenues-Nouvelles t'accompagne dans ton projet scolaire et s'engage avec toi dans l'atteinte de ton objectif, que ce soit l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou des préalables à l'admission en formation professionnelle (DEP).

Choisir de poursuivre tes études secondaires à Avenues-Nouvelles est **un privilège** : petite école, horaire personnalisé, conciliation études-travail facilitée, semestrialisation, équipe bienveillante et engagée à soutenir tes efforts vers ta réussite. Avenues-Nouvelles sera partenaire avec toi dans la réalisation de ton projet scolaire. Saisis ta chance et choisis d'investir les efforts nécessaires.

Nos valeurs et attentes :

Le code de vie de l'école Avenues-Nouvelles définit les exigences de l'école de façon à maintenir un climat où chaque personne est en sécurité et a la chance de réussir. Les membres du personnel font preuve de rigueur dans l'application de ce code basé sur **le respect, l'autonomie et l'engagement**.

Règles pour favoriser l'apprentissage et la réussite :

➤ Le respect

Tu dois adopter un comportement qui fait preuve de respect de soi, des autres et de l'environnement de façon à permettre à chacun d'évoluer dans un milieu de vie agréable et sécuritaire. **Cette règle s'applique partout dans l'école, y compris dans les classes et sur les terrains de l'école.**

Ainsi, si tu as un comportement pouvant te nuire, nuire à tes pairs ou nuire au personnel de l'école, tu seras rencontré et tu risques de subir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'expulsion de la classe ou de l'école. **Pour tout geste d'intimidation ou de violence, l'école appliquera le protocole d'intervention Intimidation et violence de la commission scolaire.**

➤ Assiduité aux cours

La présence aux cours, la ponctualité et le respect des échéanciers représentent des conditions élémentaires de réussite.

La présence aux cours est obligatoire. Tes absences doivent être motivées au secrétariat de l'école. Les absences considérées comme motivées sont : **maladie avec billet médical, décès d'un proche, convocation à un tribunal ou examen pour l'obtention d'un permis de conduire.** Ton billet de motivation d'absence doit être apporté au secrétariat dans la semaine suivant l'absence afin qu'elle soit motivée. Après cette date, l'absence sera considérée comme non-motivée.

Attention! *Les retards en classe sont considérés comme des absences non-motivées.* Tu dois être prêt à travailler à la 2^e cloche.

Les retraits de classe sont aussi considérés comme des absences non-motivées. Une rencontre avec un intervenant et l'enseignant impliqué est nécessaire afin de récupérer le privilège de réintégrer la classe.

En cas d'absence, il est de ta responsabilité de t'informer et de compléter les travaux manqués. N'oublie pas que chaque absence t'éloigne de ton objectif de réussite scolaire. Tu as fait le choix de terminer tes études dans une structure différente d'une école régulière. Souviens-toi que chaque session ne dure que 3 mois et demi et qu'une période manquée, c'est 80 minutes de matière non vue. Pour réussir, tu dois privilégier ta présence en classe!

En cas d'absences répétées, tu seras rencontré par un intervenant de l'école.

➤ Cellulaire et iPod

Afin de favoriser ta concentration et ta participation lors des cours, nous te demandons de ne pas utiliser ton téléphone cellulaire et/ou iPod et d'en désactiver la sonnerie dans les classes. Son utilisation est toutefois permise en dehors de tes heures de cours.

Règles générales de fonctionnement

➤ Circulation dans l'école

Tu dois circuler par la porte arrière de l'école. Pour ce faire, tu devras te procurer une **puce électronique**. Les étages et les salles de classe te sont accessibles uniquement pendant tes heures de cours. En tout autre temps (ex : les pauses, le dîner, les périodes libres à ton horaire), si tu désires demeurer à l'école, tu dois te rendre au rez-de-chaussée où sont situés les casiers, les salles de bain et le salon des élèves.

➤ Consommation de nourriture et de breuvage

Les breuvages sont autorisés en classe, à l'exception des boissons énergisantes qui sont **INTERDITES DANS L'ÉCOLE**. La nourriture est permise uniquement au salon des élèves. Tu y trouveras des micro-ondes, si tu en as besoin.

➤ Abandon d'un cours

Tu as la possibilité d'abandonner un cours si tu sens des difficultés au niveau de ta charge de travail, si ton objectif scolaire a changé ou que ta situation personnelle l'exige. Cependant, tu dois le faire avant les dates prévues à cet effet. Le cours en question sera alors remboursé ou crédité. Une rencontre avec un intervenant est alors nécessaire.

Aucun remboursement ne sera effectué après les dates déterminées et le tout devra être payé en totalité. La date officielle d'abandon de cours est celle du retour des volumes à l'enseignant.

➤ Tenue vestimentaire

Par respect pour toi-même et pour les autres, tu dois te présenter à l'école avec une tenue vestimentaire décente et appropriée à un lieu de formation et d'éducation. De plus, pour des raisons de sécurité, nous te demandons de porter des chaussures en tout temps.

➤ Casiers

L'utilisation du cadenas de l'école est obligatoire pour ton casier. Tu es responsable des biens personnels que tu y laisses. Pour des motifs raisonnables, dans le but d'assurer la sécurité, la direction de l'école peut procéder à une perquisition, à une saisie ou à la fouille d'un élève ou de son casier.

➤ Tabac

En vertu de la Loi sur le tabac, il est interdit de fumer en tout temps dans l'école et sur les terrains de l'école. Ceci est également applicable aux cigarettes électroniques et aux vapoteuses. Cette règle s'applique également lors d'une activité parascolaire.

➤ Consommation de drogue et d'alcool

Tout comportement relatif à une situation de consommation, possession et/ou trafic entraîne automatiquement des conséquences disciplinaires pouvant aller jusqu'à une suspension à l'externe et, s'il y a lieu, un signalement aux policiers. Pour ta réussite, tu dois te présenter en classe dans des conditions qui faciliteront ton apprentissage. Ne perds pas de vue ton objectif !

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou **motifs raisonnables** de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout article interdit par le présent code de vie. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée eu égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école.

Considérant le fait que les cases sont la propriété de l'école, il est à noter que celles-ci peuvent également être ouvertes en tout temps, même en l'absence de l'élève, sous un motif raisonnable. *Référence : « Présence policière dans les établissements d'enseignement : Cadre de référence (2017) »*

Aucun élève soupçonné être en état d'ébriété et/ou de consommation de drogue ne sera toléré sur les terrains de l'école.

➤ Utilisation d'un véhicule

Le stationnement réservé aux élèves est situé à l'arrière de l'école et est accessible par la rue St-Édouard. Pour conserver le privilège de venir à l'école avec ta voiture, tu dois adopter une conduite responsable et sécuritaire en tout temps.

***Toute l'équipe de l'école Avenues-Nouvelles te souhaite la bienvenue!
Que ton passage dans notre école soit rempli de plaisir et de belles expériences!***

Pour ma réussite et l'atteinte de mon objectif scolaire

J'assiste à tous mes cours;

Je prends en note les explications de mon enseignant;

J'effectue le mieux possible tous les travaux demandés;

Je consacre un temps suffisant à l'étude dans mes temps libres;

Je révise la matière qui fera l'objet d'examens;

Je participe à la récupération offerte par les enseignants en dehors du temps de classe;

J'apporte tout le matériel requis pour assister aux cours.
